



**GFiN**

GLOBAL FINANCIAL INNOVATION NETWORK

---

# GFiN - UN AN APRÈS

---

Le Global Financial Innovation Network fait le bilan de sa première année d'activité

# TABLE DES MATIÈRES

## Sujets abordés dans le présent rapport

---

1.	<b>Introduction</b>	3
2.	<b>Première année d'activité</b>	
	A. Création du GFIN	4
	B. Aperçu des principales activités du GFIN	5
	C. Élaboration de la proposition du GFIN	6
	D. Élaboration du modèle de gouvernance et d'adhésion du GFIN	7
	E. Axes de travail du GFIN	8
	F. Lancement du projet pilote transfrontalier	9
3.	<b>Réflexions</b>	10
4.	<b>Prochaines étapes</b>	11

# INTRODUCTION

## Avant-propos du groupe de coordination du GFIN

Le Global Financial Innovation Network (GFIN) (le Réseau mondial d'innovation financière (RMIF)) a pour objet d'offrir à des entreprises novatrices des moyens efficaces d'interagir avec les autorités, les aidant à naviguer d'un pays à l'autre lorsqu'elles cherchent à mettre à l'essai et à appliquer de nouvelles idées. Il a également créé de nouveaux moyens de coopération entre les autorités de réglementation des services financiers sur des sujets liés à l'innovation, qui favorisent le partage de différentes expériences et approches.

Depuis sa création, le GFIN poursuit l'élaboration de son mandat et accueille de nouveaux membres. En juin 2019, il se compose de 35 autorités de réglementation des services financiers ayant le statut de membre à part entière et de 7 observateurs, dont le FMI et le Groupe de la Banque mondiale.

Le GFIN vise à promouvoir l'intégrité financière, le bien-être et la protection des consommateurs ainsi que l'inclusion et la stabilité financières au moyen de services financiers novateurs. Nous reconnaissons que la collaboration est la meilleure façon d'atteindre ces objectifs. Par conséquent, le GFIN s'est engagé à élargir ses objectifs, dont le but initial était l'expérimentation transfrontalière de nouvelles idées de manière responsable, afin d'inclure diverses autres formes de collaboration entre autorités.

Le type de collaboration que le GFIN cherche à favoriser est relativement nouveau pour de nombreuses autorités. Même si celles-ci collaborent souvent dans des contextes plus traditionnels (notamment par l'intermédiaire de comités de contrôle et d'organismes de normalisation), le nombre et le rythme croissants des innovations reposant sur des avancées technologiques nécessitent la mise à l'essai de nouvelles approches en matière de coopération internationale.

Le GFIN ne voit pas l'absence de feuille de route préétablie pour cette forme de collaboration comme une difficulté, mais plutôt comme une occasion unique. Il offre à ses membres la possibilité de repenser et de reconsidérer la manière dont les autorités coopèrent et d'envisager de nouvelles structures pour ce faire, sans toutefois chercher à remplacer ou à reproduire les forums et les organismes de normalisation existants.

Qui plus est, nous considérons le GFIN comme une initiative ouverte et nous nous réjouissons que des autorités et des organisations internationales ayant à cœur les questions liées à l'innovation manifestent leur souhait de se joindre au réseau.

C'est dans cet état d'esprit qu'a été établi le présent rapport sur la première année d'activité du GFIN, qui expose ce que nous avons accompli depuis sa mise sur pied, y compris nos réalisations et les difficultés auxquelles nous nous sommes heurtés, ainsi que nos ambitions pour l'avenir.

Le GFIN est ravi du soutien qu'il a reçu jusqu'à présent de la part des intervenants du marché, des commentaires qu'il continue de recevoir et du nombre de ses membres qui ne cesse de s'accroître. Nous espérons que le GFIN continuera d'offrir de la valeur aux consommateurs, aux entreprises novatrices, aux décideurs et aux autorités.

### Le groupe de coordination du GFIN, juin 2019



Monetary Authority of Singapore



# PREMIÈRE ANNÉE D'ACTIVITÉ

## A. Création du GFiN

### Les débuts

Au début de 2018, la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni (FCA) a mené des consultations sur l'idée de créer un « bac à sable mondial », en réponse au fait que les autorités du monde entier doivent s'adapter au rythme de l'innovation et du changement technologique. En même temps, de plus en plus d'entreprises novatrices présentaient des propositions qui transcendaient les territoires de compétence. Les principaux objectifs du bac à sable mondial étaient d'apporter un soutien aux entreprises novatrices cherchant à mettre à l'essai des idées dans plus d'un territoire et d'encourager la coordination et la collaboration entre les autorités quant aux nouvelles tendances clés.

À mesure que l'idée d'établir un bac à sable mondial faisait son chemin en 2018, de nombreux détails ainsi que le modèle de fonctionnement potentiel évoluaient également. En août, il a été convenu de renommer l'initiative « Global Financial Innovation Network » afin de mieux refléter la portée élargie des activités proposées et d'inclure une plus grande variété d'autorités qui ne s'étaient pas dotées de bac à sable mais qui souhaitaient adhérer au GFiN.

Le GFiN a reconnu qu'il existait de nombreuses façons d'aborder le soutien à l'innovation et que le bac à sable était un outil réglementaire parmi d'autres, ce qui a entraîné un élargissement de sa composition potentielle et en a fait une initiative de réglementation mondiale plus inclusive et de plus grande portée.

### Approches novatrices

Les approches adoptées par les membres du GFiN en matière d'innovation varient considérablement pour ce qui est de leur structure et de leur orientation. Certaines autorités ont créé des bacs à sable réglementaires, tandis que d'autres ont apporté un soutien aux entreprises en mettant sur pied un centre d'innovation ou un accélérateur, ou en organisant des « sprints techniques » (*techsprints*) ou des « marathons de programmation » (*hackathons*).

Les différences dans les approches adoptées par les organismes de réglementation peuvent causer des difficultés aux entreprises novatrices qui cherchent à appliquer leurs idées dans plus d'un territoire. Les autorités sont conscientes de ces difficultés et sont d'avis que la création du GFiN permettra aux entreprises d'interagir efficacement avec les autorités et les aidera à naviguer d'un territoire à l'autre.

Les encadrés ci-après et ci-contre donnent des exemples d'approches en matière d'innovation adoptées par les membres. Cette liste n'est pas exhaustive; veuillez communiquer directement avec l'autorité concernée pour mieux comprendre son approche en matière de soutien à l'innovation.

### APPROCHES NOVATRICES DES MEMBRES DU GFIN

#### Australian Securities & Investment Commission – « Innovation Hub »

L'Australian Securities & Investment Commission (ASIC) a mis sur pied un centre d'innovation (*Innovation Hub*), qui constitue le fondement de sa stratégie d'exploitation du potentiel qu'offre l'innovation. Par l'intermédiaire du centre d'innovation, l'ASIC fournit un soutien pratique aux entreprises du secteur des technologies financières (les *fintechs*) et aux entreprises du secteur de la conformité réglementaire (les *regtechs*) pour qu'elles puissent s'y retrouver dans le système de réglementation financière de l'Australie.

#### Dubai Financial Services Authority – « Innovation Programme »

La Dubai Financial Services Authority (DFSA) a créé un programme d'innovation fonctionnant conjointement avec le centre « FinTech Hive » établi par le Dubai International Financial Centre (DIFC), qui organise régulièrement des programmes d'accélérateurs et des événements et offre des espaces de travail collaboratif dans ses installations.

L'une des principales caractéristiques du programme d'innovation de la DFSA est l'Innovation Testing Licence (ITL), qui permet aux entreprises de concevoir des idées novatrices et de les mettre à l'essai sans être soumises au départ à l'ensemble des exigences réglementaires.

#### Hong Kong Monetary Authority

Le Fintech Facilitation Office de la Hong Kong Monetary Authority (HKMA) adopte une approche favorable au développement et collabore étroitement avec les chefs de services bancaires et de paiement de même qu'avec le secteur pour favoriser la mise en place d'un écosystème propice à l'innovation.

La HKMA a depuis établi un bac à sable pour la surveillance des *fintechs*, lequel constitue un moyen efficace, pour les banques ou les entreprises novatrices, d'interagir avec les autorités avant de lancer leurs produits. Le centre d'innovation et l'accélérateur en place permettent au secteur de chercher des idées novatrices et de mettre des concepts à l'essai en vue de les valider.

#### Monetary Authority of Singapore – « Singapore FinTech Festival »

La Monetary Authority of Singapore (MAS), en partenariat avec l'Association of Banks in Singapore (ABS) et en collaboration avec SingEx Holdings, organise l'événement « Singapore FinTech Festival (SFF) ». Le SFF offre une plateforme mondiale à la communauté des *fintechs* lui permettant d'établir des liens entre les membres, de collaborer et de concevoir conjointement des solutions.

Depuis sa première édition en 2016, le SFF est devenu l'événement *fintech* le plus important au monde et, en 2018, il a attiré un nombre record de 45 000 participants venant de 130 pays. Le festival a également accueilli plus de 250 conférenciers, près de 500 exposants – dont 60 % venaient de l'étranger – et 16 pavillons internationaux.

En 2019, le SFF évolue grâce à des partenariats stratégiques et voit sa couverture géographique ainsi que sa portée thématique s'élargir. La Central Bank of Kenya (la CBK) et la MAS organiseront le premier *festival fintech afro-asiatique* du monde, qui se tiendra à Nairobi, au Kenya, les 15 et 16 juillet 2019. L'édition 2019 du SFF se tiendra du 11 au 15 novembre, soit en même temps que l'événement « Singapore Week for Innovation and Technology (SWITCH) » (la semaine de l'innovation et de la technologie de Singapour).

#### Financial Conduct Authority du R.-U. – « TechSprints »

Les sprints techniques (*TechSprints*) sont des événements au cours desquels des participants du secteur des services financiers et d'autres domaines d'activité se réunissent pour articuler des idées ou valider des concepts technologiques dans le but de relever des défis propres au secteur. Ces événements permettent de mieux comprendre les problèmes, d'alimenter la discussion et d'accroître la sensibilisation aux solutions possibles.

En mai 2018, la Financial Conduct Authority du R.-U. (FCA) a organisé l'événement « AML & Financial Crime TechSprint », axé sur la façon dont les nouvelles technologies peuvent être utilisées pour lutter plus efficacement contre le blanchiment d'argent et la criminalité financière. L'événement a montré que l'une des clés pour repérer et décloisonner ces réseaux complexes est la capacité des institutions financières, des autorités et des organismes d'application de la loi à partager des données et des connaissances.

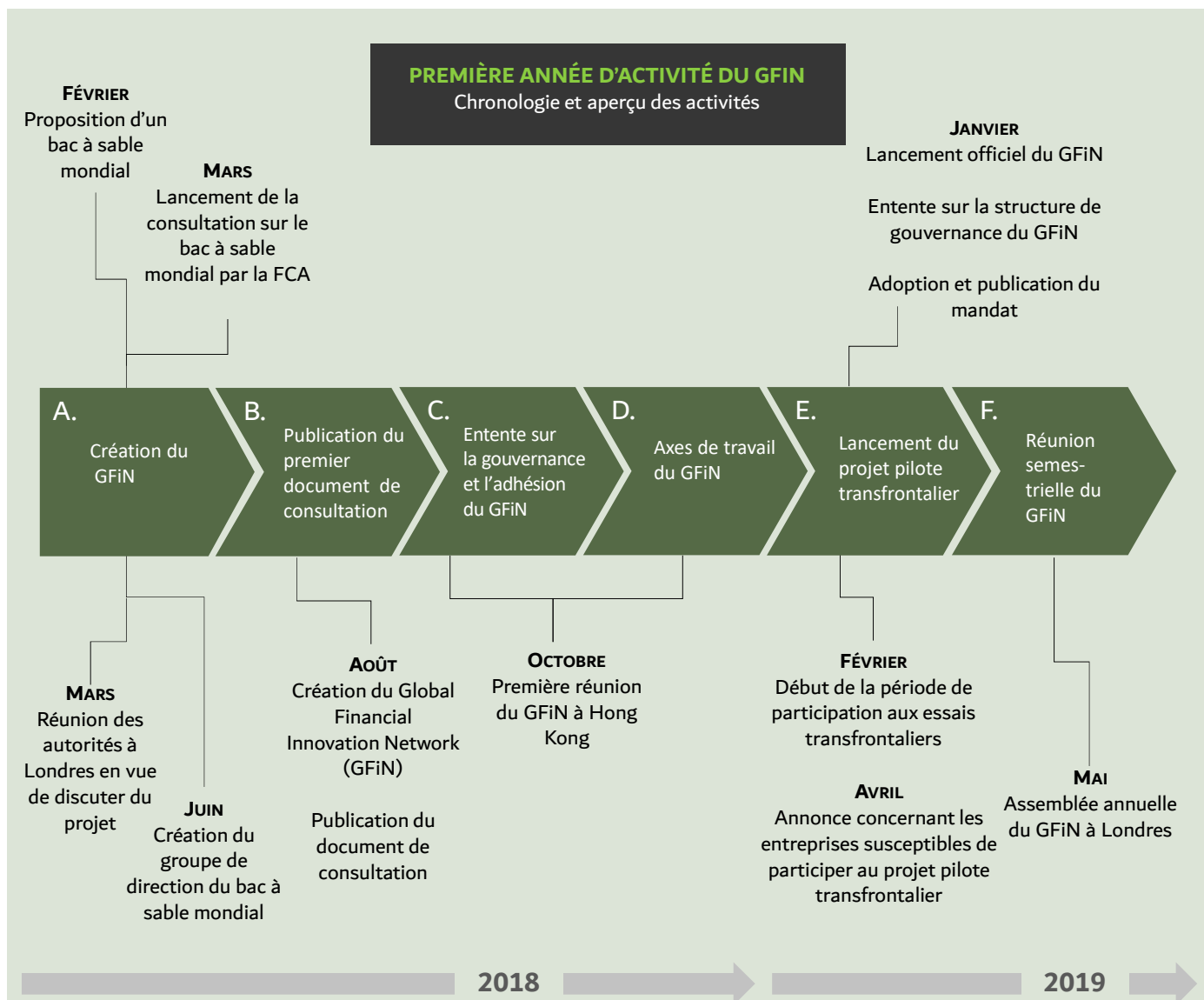
Au cours de l'événement de suivi *TechSprint*, qui se tiendra en juillet 2019, on examinera la possibilité que la technologie permette le partage de cette information et de ces connaissances entre les entités compétentes tout en respectant les lois sur la protection des données.

## B. Aperçu des principales activités du GFiN

La première année d'activité du GFiN a comporté son lot de défis. Le caractère ambitieux de cette initiative et la difficulté de fixer ses objectifs et de définir sa structure et ses priorités ont imposé aux membres un programme exigeant.

L'idée, lancée initialement par la FCA, de créer un bac à sable mondial a évolué vers la création d'un groupe de 35 autorités provenant de 21 territoires réunies pour partager leurs connaissances et leur expérience du marché et offrir à des entreprises novatrices l'occasion d'interagir et de dialoguer simultanément avec un réseau d'autorités.

Les principales réalisations qui sous-tendent l'établissement du GFiN et certaines étapes importantes que nous avons franchies au cours de notre première année d'activité sont présentées ci-dessous.



## C. Élaboration de la proposition du GFIn

Le premier document de consultation du GFIn a été publié en août 2018 dans le but de recueillir des commentaires sur le rôle que devrait jouer le GFIn dans la réalisation de ses objectifs, y compris les outils qu'il devrait utiliser et les activités qu'il devrait prioriser.

La consultation proposait également trois principaux axes de travail pour le GFIn, à savoir :

1

Agir comme un **groupe collaboratif** d'autorités pour partager les expériences en matière d'innovation sur les marchés respectifs.

2

Fournir un **forum propice aux travaux** et aux essais en matière de réglementation effectués en **collaboration** (p. ex. les regtechs).

3

Fournir aux entreprises un cadre leur permettant de mettre à l'essai des **solutions transfrontalières**.

« Nous croyons que ce réseau nous aidera à tirer parti de nos collaborations actuelles avec nos partenaires internationaux pour soutenir l'innovation à l'échelle mondiale. »

LaunchPad de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

« L'innovation s'est avérée essentielle à la promotion de l'inclusion financière, comme nous l'avons vu avec le commerce mobile, la micro-assurance et le crédit numérique. En coordonnant les approches réglementaires en matière d'innovation, le GFIn joue un important rôle de catalyseur d'un changement positif sur le marché qui peut se traduire par un secteur financier plus inclusif. »

Groupe consultatif d'assistance aux pauvres

« Le GFIn offre aux autorités mondiales et au secteur une plateforme leur permettant de collaborer pour traiter rapidement de questions transfrontalières. »

Hong Kong Monetary Authority

« Le partage des connaissances et de l'expérience du marché au moyen de ce réseau nous aide à nous adapter à l'évolution des technologies novatrices qui transforment nos marchés. »

Hong Kong Securities and Futures Commission

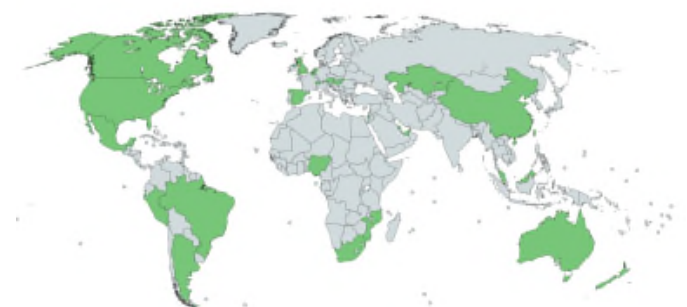
Nous avons reçu des commentaires sur divers points, dont les suivants :

- la reconnaissance du fait que le **rôle du GFIn serait différent de celui des organismes mondiaux de normalisation**, et le désir d'une plus grande clarté sur la place occupée par le GFIn au sein de ces organismes existants et d'autres parties prenantes (voir la section D);
- les demandes concernant le **programme des travaux** du GFIn et les mesures que ce dernier compte prendre au cours de la prochaine année (voir la section E);
- une description claire des **défis auxquels font face les entreprises novatrices**, tels que les divergences réglementaires entre les territoires, la perception selon laquelle les autorités souhaitent le maintien du statu quo, le déséquilibre perçu dans la façon dont la réglementation s'applique aux entreprises en démarrage par rapport aux entreprises établies et les coûts de la conformité réglementaire (voir les sections E et F);
- le désir **d'améliorer le dialogue entre les entités réglementées et les autorités**, car bon nombre d'entités réglementées ne savaient pas comment interagir avec les autorités et avaient de la difficulté à comprendre leur point de vue (voir la section D);
- une explication des **défis liés à l'innovation et à l'expansion au niveau transfrontalier** et des demandes de mise à l'essai et d'adaptation de nouvelles technologies dans de multiples territoires (voir la section F);
- le soutien accordé principalement aux **essais par les regtechs et à la collaboration avec celles-ci** (voir la section E);
- l'intérêt d'accroître le nombre de **membres du GFIn** en Europe, aux États-Unis, en Chine ainsi que dans les marchés émergents et en développement pour assurer une représentation mondiale (voir la section D).

Afin de répondre aux commentaires reçus et de discuter de la réponse à donner aux suggestions et aux points de vue reçus, les 12 membres fondateurs du GFIn (ainsi que plusieurs autres organisations souhaitant aider à approfondir la question) se sont réunis à Hong Kong en octobre 2018. Les résultats de ces discussions sont présentés aux sections D à F.

Vous trouverez [ici](#) le premier document de consultation du GFIn.

### CARTE DES TERRITOIRES AYANT RÉPONDU À LA CONSULTATION DU GFIn



## D. Élaboration du modèle de gouvernance et d'adhésion du GFiN

La première réunion du GFiN, tenue à Hong Kong en octobre 2018, visait essentiellement à discuter du modèle de gouvernance et d'adhésion du GFiN et à s'entendre sur ce modèle, à la lumière des commentaires reçus.

### Priorité du GFiN

Nous avons indiqué clairement que le GFiN ne se veut pas la réplique d'organismes de normalisation mondiaux existants, mais qu'il aura plutôt comme fonction, ainsi qu'en ont convenu ses membres, de *mettre à profit et de compléter* les travaux entrepris par les organismes de normalisation grâce à une mobilisation ciblée, comme il est expliqué dans le mandat et tout au long du présent rapport.

En outre, nous avons précisé que le GFiN n'avait pas pour objet de créer des normes de réglementation harmonisées entre les territoires, mais qu'il visait plutôt à fournir aux autorités un espace pour discuter et interagir, ainsi qu'à offrir à des entreprises novatrices la possibilité de faire des essais transfrontaliers.

### Gouvernance du GFiN

Il a été convenu que la gouvernance du GFiN serait assurée par un groupe de coordination et se fonderait sur divers axes de travail, auxquels participeraient des membres, des observateurs et d'autres parties prenantes. (On trouvera des renseignements détaillés sur les axes de travail à la section E.)

- **Membres** : autorités nationales de réglementation du secteur financier et/ou superviseurs engagés à soutenir l'innovation en matière de services financiers. Les membres peuvent faire partie de tous les axes de travail et demander à faire aussi partie du groupe de coordination (sous réserve d'approbation).
- **Observateurs** : participants au GFiN autres que des autorités, par exemple des organismes intergouvernementaux internationaux, ou des organismes gouvernementaux, qui s'intéressent à l'innovation dans le secteur des services financiers. Les observateurs peuvent se joindre aux axes de travail Regtechs et Collaboration.

- **Autres parties prenantes** : entreprises ou organismes qui veulent participer à des essais transfrontaliers ou autres institutions privées et à but lucratif souhaitant apporter leur concours au GFiN pour que ses activités demeurent pertinentes et adaptées à leur objet. Les parties prenantes ne peuvent pas se joindre à un axe de travail, mais peuvent être invitées à y participer.

Dans le cadre de notre mandat, nous cherchons dans la mesure du possible à définir avec précision et certitude notre approche réglementaire en matière d'innovation, et la façon dont nous tenons les parties prenantes informées de l'évolution de la situation. Nous sommes conscients de l'importance de rendre facilement accessibles à nos parties prenantes les renseignements sur les personnes-ressources compétentes et l'information sur les projets d'innovation et de leur faire connaître les occasions de soutien qui leur sont offertes. L'accessibilité à l'information fait partie de notre engagement de transparence et de responsabilisation envers les parties prenantes.

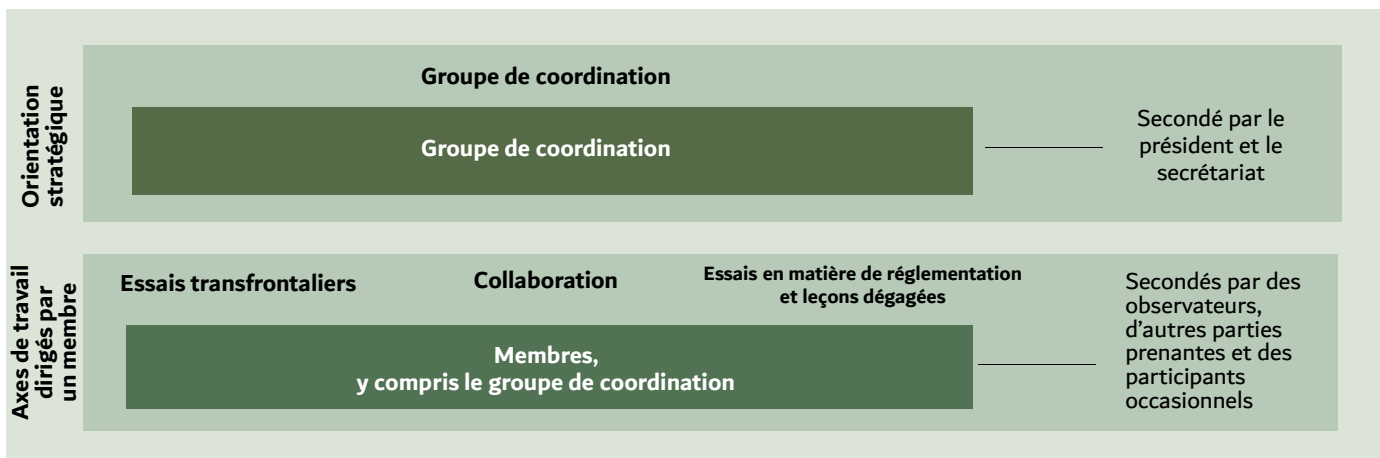
Enfin, au cours de la réunion du GFiN tenue à Hong Kong et dans les mois qui ont suivi, nous nous sommes penchés sur les défis que représentent l'innovation et l'expansion transfrontalières pour les entreprises. En réponse à ces défis, nous avons lancé le projet pilote d'essais transfrontaliers (voir la section F). Nous considérons le projet pilote comme une phase d'essai tant pour les membres du GFiN que pour les entreprises et sommes d'avis qu'il servira de base aux travaux futurs du GFiN.

Vous trouverez [ici](#) notre mandat.

### SE JOINDRE AU GFİN

Nous considérons le GFiN comme une initiative accessible et concertée et ferons bon accueil aux autorités et aux organismes internationaux proactifs qui souhaitent travailler avec nous sur les enjeux liés à l'innovation. Si vous souhaitez vous joindre au GFiN ou obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez envoyer un courriel à [GFiN@fca.or.uk](mailto:GFiN@fca.or.uk).

### STRUCTURE DE GOUVERNANCE ET D'ADHÉSION DU GFİN



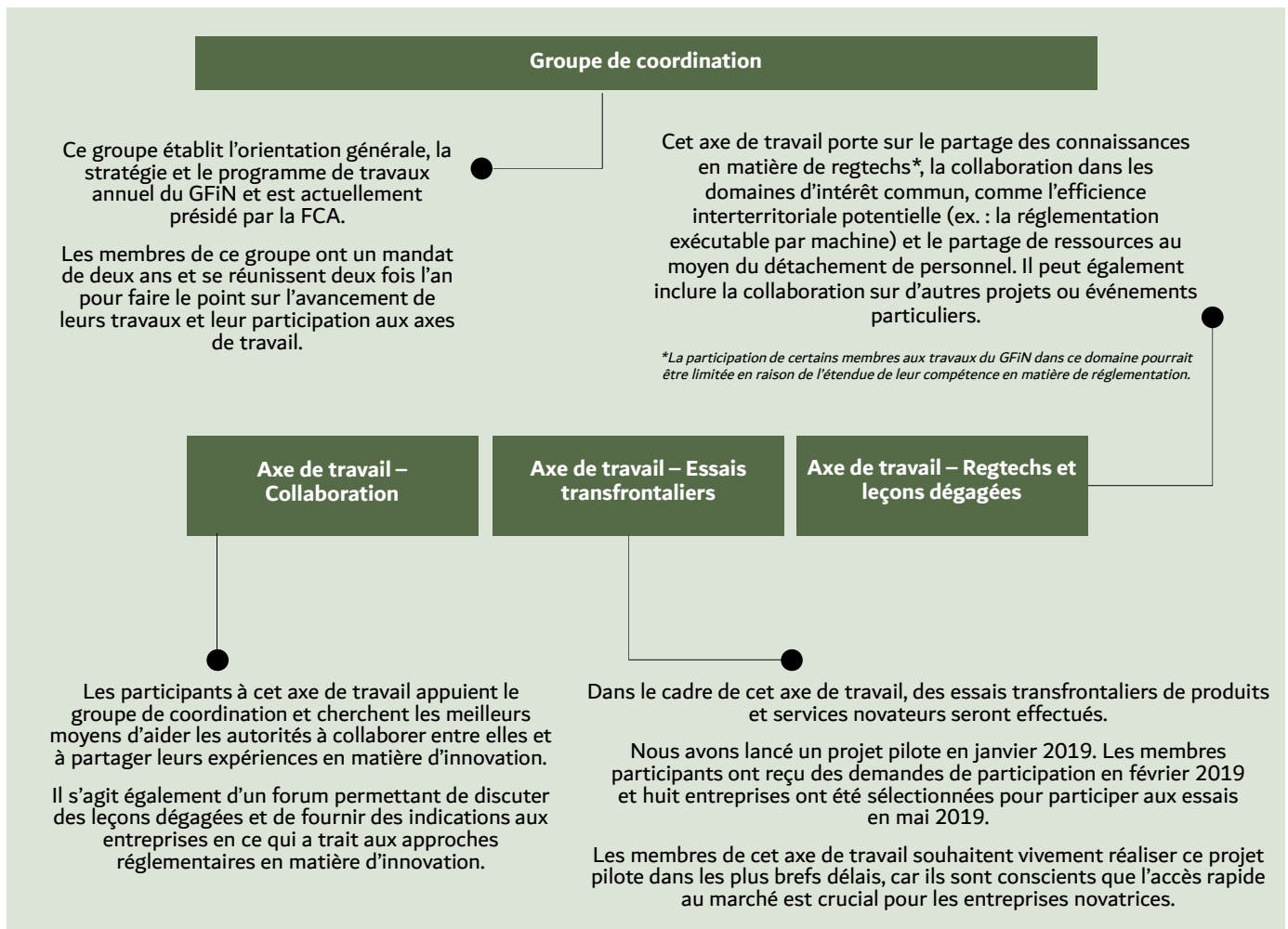
## E. Axes de travail du GFIN

À la suite de discussions à propos du document de consultation, les membres du GFIN ont décidé de définir divers axes de travail afin de traiter des thèmes clés. Ces axes de travail sont une composante centrale du GFIN, et nous nous attendons à ce que leur mise en œuvre se traduise pour les autorités par un important travail de collaboration, de partage de connaissances et de mise à l'essai, ou qu'elle soit facilitée pour l'ensemble des membres.

### Fonctionnement des axes de travail

- Le groupe de coordination a désigné un membre du groupe chargé de diriger chacun des axes de travail.
- Les axes de travail sont pilotés principalement par les membres, secondés, dans certains cas, par des observateurs et d'autres parties prenantes.
- D'autres parties prenantes pourraient être invitées à participer à un axe de travail par le responsable de celui-ci et/ou à répondre à une demande de manifestation d'intérêt sur le site Web d'un membre du GFIN.
- Les participants à chaque axe de travail en déterminent les priorités et créent un programme de travaux.
- Les membres sont entièrement libres de participer ou non aux axes de travail.

### DÉTAILS SUR LE GROUPE CENTRAL DU GFIN ET LES AXES DE TRAVAIL





## F. Lancement du projet pilote transfrontalier

Il se dégage des commentaires recueillis lors de la consultation un important appui à la création d'un cadre qui permet aux entreprises novatrices de mettre simultanément à l'essai et d'appliquer de nouvelles technologies dans plusieurs territoires et d'acquérir ainsi de l'information en temps réel sur le potentiel de fonctionnement d'un produit ou d'un service dans le marché.

Afin de faciliter cette démarche, le GFiN a annoncé en janvier 2019 son projet de créer une cohorte de participants à des essais transfrontaliers et a invité les entreprises à s'y joindre. Nous avons indiqué que nous recherchions des entreprises intéressées à participer à des essais transfrontaliers, qui peuvent faire preuve de souplesse et de dynamisme et fournir des commentaires sur leur expérience aux autorités ayant adhéré au GFiN.

Un très grand nombre d'entreprises se sont montrées intéressées à participer au projet pilote. Ainsi, nous avons reçu plus de 40 réponses provenant d'un large éventail d'entreprises novatrices souhaitant effectuer des essais transfrontaliers de produits et de services. Ces entreprises souhaitaient mettre à l'essai une gamme de produits et de services novateurs liés aux secteurs réglementés et non réglementés, y compris les émissions regtechs, les investissements individuels et les modèles d'entreprise liés aux cryptoactifs.

Nous avons convenu de la nécessité d'adopter une approche coordonnée et concertée pour mener le projet pilote et avons nommé une autorité responsable de la coordination pour gérer les questions et les demandes de renseignements supplémentaires formulées par les entreprises ainsi que pour diriger la façon dont les essais seraient effectués.

Les membres du GFiN travaillent actuellement avec les huit entreprises sélectionnées pour concevoir des plans d'essais. Les entreprises qui auront conçu un plan d'essai approprié participeront ensuite à la phase d'essais pilotes. De plus amples renseignements sur les essais et les progrès réalisés seront mis à la disposition du marché au cours du projet pilote.

Les commentaires que nous recevrons des entreprises participant au projet pilote seront extrêmement précieux puisqu'ils nous aideront à concrétiser notre vision à long terme consistant à simplifier le processus de demandes de participation et d'essai. Certes, le GFiN ne sera pas en mesure d'éliminer toutes les inefficacités inhérentes à l'exercice d'activités sur de multiples marchés; néanmoins, tout en étant réalistes quant aux défis qui nous attendent, nous sentons le besoin de mettre en place une initiative permettant de faire des gains d'efficience.

### PREMIÈRES RÉFLEXIONS SUR LE PROJET PILOTE

#### VOLUME DE LA DEMANDE DE PARTICIPATION À DES ESSAIS TRANSFRONTALIERS

Avant le lancement du projet pilote transfrontalier, la demande sur le marché était inconnue. Les demandes de participation que nous avons reçues ont clairement indiqué que cette question revêt un intérêt tant sur les marchés réglementés que sur les marchés non réglementés.

#### NÉCESSITÉ DE CRÉER UN PROCESSUS D'ÉVALUATION NORMALISÉ

Vu la forte demande de participation à des essais transfrontaliers, il est clair que nous devons mettre au point une approche d'évaluation normalisée pour évaluer l'admissibilité à ces essais. Nous sommes sur le point d'établir un processus simplifié.

#### DÉFINITION CLAIRE DU PROJET DU GFİN

Nous devons définir clairement le projet d'essais transfrontaliers que les autorités proposent aux entreprises novatrices, tant en ce qui concerne les limites de notre participation que les domaines qui relèvent ou non de notre compétence.

#### COOPÉRATION ACCRUE ENTRE LES AUTORITÉS

Les autorités sont plus sensibilisées aux approches novatrices adoptées dans les différents territoires ainsi qu'au type d'activités qu'elles peuvent ou non soutenir.

# RÉFLEXIONS

## Leçons dégagées de la dernière année

La création et le développement du GFIN ont constitué un terrain d'expérimentation pour nous ainsi que pour ceux qui souhaitent se joindre à nous ou nous appuyer. Nous avons beaucoup appris au cours de la dernière année et continuerons à améliorer notre fonctionnement et nos interactions, à la fois entre autorités et avec les parties prenantes. Nous continuerons également à explorer de nouvelles approches réglementaires en matière de collaboration transfrontalière.

### G

**Groupement en réseau** – Nous avons créé un réseau d'autorités déterminées à favoriser l'innovation sur le marché et à apprendre les unes des autres afin d'améliorer notre façon d'interagir avec le marché et d'expliquer nos approches en matière de réglementation. Nous continuerons à nous montrer réactifs en tirant profit des connaissances acquises et en les partageant en vue d'améliorer les approches réglementaires existantes.

### F

**Flexibilité et adaptabilité** – Le fait d'avoir mis sur pied le GFIN et de l'avoir rendu opérationnel, d'avoir publié deux documents de consultation et constitué un groupe de coordination de même que d'avoir autorisé des essais transfrontaliers à peine un an après sa création témoigne de notre flexibilité. Nous continuerons d'être à l'écoute des parties prenantes afin de comprendre les défis auxquels elles font face et de tenter de répondre à leurs besoins.

### i

**Innovation et inclusion** – Nous avons manifesté notre vif désir de collaborer de manière novatrice et inclusive au sein du réseau ainsi qu'avec nos parties prenantes. Le lancement du projet pilote transfrontalier s'est avéré une étape capitale du développement du GFIN, qui témoigne de notre volonté d'innover dans notre approche en matière de réglementation, de supervision et d'essais transfrontaliers.

### N

**Nouvelles connaissances** – Nous avons parfait notre connaissance et notre compréhension de la manière dont les différentes autorités ont adapté leur régime afin de promouvoir l'offre de produits et de services novateurs. Nous nous attendons à ce que les membres actuels et futurs du GFIN puissent mettre à profit leur expertise grâce à l'établissement simultané des axes de travail Regtechs et Collaboration. Ces nouvelles connaissances pourront également réduire le risque de devoir recourir à l'arbitrage réglementaire.

Nous devons poursuivre notre évolution en gardant à l'esprit que le GFIN ne doit pas relâcher ses efforts. L'accroissement du rythme de l'évolution technologique oblige les autorités à s'adapter et à inventer de nouvelles façons de collaborer. Il reste encore de nombreux secteurs à examiner et notre travail ne fait que commencer. Nous nous attendons à faire face à certains défis, notamment en matière de compréhension et de respect des exigences de confidentialité et de partage des données dans de multiples territoires et auprès de nombreuses autorités.

Enfin, à mesure que l'intérêt pour les essais transfrontaliers grandira, nous devons examiner notre façon de gérer le nombre croissant de demandes de participation et les solutions pour simplifier ce processus. Le premier projet pilote transfrontalier nous donnera des indications à cet égard.

# PROCHAINES ÉTAPES

## Quels sont les prochains projets du GFIN?

Le groupe de coordination se réunira deux fois l'an pour faire le point sur les interactions et communiquer des renseignements sur l'orientation, la stratégie et le programme de travaux annuel des axes de travail. En 2019, la première assemblée annuelle et la première réunion du groupe de coordination se sont tenues à Londres en mai, et le groupe de coordination du GFIN se réunira de nouveau à Montréal en octobre. Nous veillerons à tenir les parties prenantes régulièrement informées de ces discussions et de nos projets concernant le GFIN.

Nous comptons officialiser notre approche en matière d'essais transfrontaliers en nous appuyant sur les leçons dégagées du programme d'essais pilotes. Nous sommes conscients que l'accès rapide au marché est crucial pour les entreprises novatrices et qu'un délai de seulement quelques mois peut faire toute la différence entre la réussite et l'échec. C'est pourquoi le GFIN s'efforce d'autoriser les essais transfrontaliers rapidement et efficacement afin d'aider ces entreprises.

Dans le cadre de notre axe de travail Regtechs, nous collaborons étroitement en vue, par exemple, de réaliser des essais interterritoriaux et de valider des concepts de technologies de supervision ou de technologies qui aideront les entreprises réglementées à respecter la réglementation. Nous espérons que les autorités membres du GFIN, et bien sûr les parties prenantes, pourront tirer des enseignements de ces essais et seront en mesure de mettre en œuvre la technologie utilisée.

Outre ces principaux axes de travail, nous souhaitons demeurer flexibles et ouverts à l'exploration de nouveaux sujets en fonction des souhaits exprimés par nos membres. Tous les membres du GFIN ont la possibilité de proposer de nouveaux axes de travail et de participer à ceux qui existent déjà.

Un élément clé des travaux du GFIN au cours de la prochaine année consistera à trouver le moyen d'appuyer les marchés émergents dans la définition, l'élaboration et la mise au point de leur approche réglementaire respective en matière d'innovation. Nous estimons que le partage des pratiques exemplaires est d'une importance capitale pour aider les autorités qui abordent le domaine de l'innovation. Nous continuerons d'encourager les autorités de ces marchés à se joindre au GFIN afin de bénéficier d'un environnement de partage d'information et de collaboration.

Enfin, nous demeurons déterminés à entretenir un dialogue ouvert avec les parties prenantes; les membres du GFIN continueront de mettre à jour leurs sites Web et d'informer le marché des faits nouveaux et des consultations d'importance.

« Les membres du GFIN sont convaincus que la coopération transfrontalière par l'intermédiaire du réseau contribuera non seulement à faciliter les essais par les entreprises dans le cadre du projet pilote en cours, mais également à permettre aux autorités de concevoir une approche de plus en plus concertée dans l'avenir. »

**Le groupe de coordination du GFIN**



Veillez adresser toute demande de renseignements au [GFIN@fca.org.uk](mailto:GFIN@fca.org.uk) ou à votre autorité locale.



Pour de plus amples renseignements, envoyez un courriel à

[GFiN@fca.org.uk](mailto:GFiN@fca.org.uk)